

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VALOUSE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 026-212603633-20250412-2025_04_09-BF

Séance du 12 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze du mois d'avril à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	04/04/2025

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, BROCHEC Frédéric.

Absents : 0

Secrétaire de séance : BROCHEC Frédéric.

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	Délibération n°2025-04-09
--------------------------------------	---------------------------

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune, exercice 2025, présenté par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif de la commune 2025, après en avoir délibéré, APPROUVE :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	129 779.02 €	77 986.00 €
Report résultat de fonctionnement (002)		104 885.18 €
Opération d'ordre	53 308.16 €	216.00 €
Total section fonctionnement	183 087. 18 €	183 087.18 €
Section d'investissement	171 428.00 €	110 333.00 €
Restes à réaliser	3 000.00 €	3 000.00 €
Opération d'ordre	216.00 €	1 236.00 €
Virement de la section de fonctionnement		50 561.16 €
Report excédent investissement (001)		9 513.84 €
Total section d'investissement	174 644.00 €	174 644.00 €
TOTAL	357 731.18 €	357 731.18 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

